

**PREFECTURE DU LOIRET**  
**DIRECTION DES MOYENS,**  
**DE LA LOGISTIQUE ET DES MUTUALISATIONS**  
BUREAU DES RESSOURCES HUMAINES,  
DE LA FORMATION ET DE L'ACTION SOCIALE

**A R R Ê T É**

**portant désignation des représentants du personnel à la commission de réforme départementale du Loiret compétente à l'égard du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat, relevant du ministre de l'intérieur, de la région Centre-val de Loire**

Le Préfet de la région Centre-Val de Loire  
Préfet du Loiret

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droit et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;
- Vu la circulaire du 27 mai 2010 relative à la désignation des représentants du personnel pour les commissions de réforme au niveau déconcentré à l'issue des élections du 4 décembre 2014 ;
- Vu la liste des représentants du personnel à la commission de réforme compétente à l'égard du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat relevant du ministère de l'intérieur, désignés le 22 juin 2015 par les membres des commissions administratives paritaires locales ;

Sur proposition du secrétaire général ;

**A R R E T E**

**Article 1<sup>er</sup>** : Les fonctionnaires désignés ci-après sont nommés en qualité de représentants du personnel à la commission de réforme départementale du Loiret compétente à l'égard du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat, relevant du ministère de l'intérieur :

- Mme Marie-Christine NIETO-LAVENTURE (préfecture du Loiret) – titulaire
- Mme Mireille VALLEE (préfecture du Loiret) – suppléante
- Mme Françoise AMBROIS (préfecture du Loiret) – titulaire
- Mme Brigitte LEDUC (préfecture du Loiret) – suppléante

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture du Loiret est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 25 juin 2015  
Le Préfet du Loiret,  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général,  
signé : Hervé Jonathan